



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 2

Convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : Xavier TORRENT.

Procuration(s) :

Mme DEJARDIN Marie-Anne donne procuration à Monsieur LAFFORGUE Guy.
M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme DEJARDIN Marie-Anne.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

032 /2022 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°3 sur le budget principal communal afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement. En effet, des mouvements sont à effectuer pour équilibrer les sections et ajuster les amortissements.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20221207-0322022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
60633 Fournitures de voirie	360,00 €	2152 Installation de voirie	1 900,00 €
60632 Fourniture de petit équipement	-1 420,05 €	2151 Réseaux de voirie	-1 900,00 €
60671 Fournitures scolaires M	1 200,00 €	2188 Immobilisations corporelles	2 600,00 €
60672 Fournitures scolaires E	450,00 €		
637 Autres impôts, taxes et versement assimilés	60,00 €	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	-3 249,95 €
6811 (042) Dotation aux amortissements et immobilisations incorporelles	-649,95 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	-649,95 €
Recettes		Recettes	
		2111 Terrains nus	-1 605,00 €
		28051 Concessions et droits similaires	872,16 €
		281568 Autres matériels et outillage	82,89 €
TOTAL	0,00 €		-649,95 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°3 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 8 décembre 2022,**

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20221207-0322022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022